

Drogues et politiques publiques : évolution des perceptions et des opinions, 1999-2002

Pour la seconde fois depuis 1999, l'enquête en population générale EROPP¹ permet de faire le point sur les perceptions et les opinions de la population française sur les drogues et les actions publiques qui les concernent. Plus de 2 000 personnes âgées de 15 à 75 ans, sélectionnées par la méthode des quotas, ont ainsi été interrogées par téléphone à leur domicile et invitées à donner leur point de vue en répondant à un questionnaire pendant une vingtaine de minutes. Les principaux thèmes traités sont les perceptions de la dangerosité des substances psychoactives, les craintes qu'elles suscitent et le jugement porté sur des mesures de politique publique effectives ou envisageables. La comparaison entre ces deux premiers exercices d'EROPP permet de mettre en évidence un certain nombre de tendances qui, lorsque cela s'est avéré possible, ont été resituées par rapport aux résultats d'enquêtes menées avant la fin des années 1990.

Éléments de connaissance du public sur les substances psychoactives

En 2002, un peu plus de six enquêtés sur dix déclarent se sentir informés sur les drogues (soit légèrement plus qu'en 1999 où ils étaient 57,9 %). Toutefois, seul un sur dix s'estime très bien informé. Ce sentiment est plus masculin (les deux tiers des hommes s'estiment bien informés alors que c'est le cas de 57 % des femmes) et varie relativement peu avec l'âge.

Comme en 1999, 70,4 % savent que les médecins sont autorisés à prescrire des produits de substitution, mais la connaissance de la vente des seringues sans ordonnance a quelque peu fléchi (passant de 68,4 % à 63,8 % en trois ans). Cette baisse traduit sans doute la banalisation de cette pratique, moins médiatisée depuis quelques années. Par ailleurs, 5,1 % des enquêtés déclarent avoir lu le livret *Savoir plus, risquer moins*, ce qui repré-

sente environ 2 millions de personnes. La même proportion déclare l'avoir eu entre les mains (sans pour autant l'avoir lu) et 13,9 % en ont entendu parler, soit en tout environ un quart des Français. Lorsque les enquêtés étaient invités à estimer combien de personnes, aujourd'hui en France, ont déjà fumé du cannabis au cours de leur vie, leurs estimations se situent généralement au-dessus des chiffres publiés récemment sur cette question : il apparaît que sept enquêtés sur dix se situent au-delà du seuil de 20 % d'expérimentateurs parmi les 15-75 ans, donné dans le livret *Savoir plus, risquer moins*.

En réponse à la question : « Quelles sont les principales drogues que vous connaissez, ne serait-ce que de nom ? », une grande majorité (96,3 %) des enquêtés cite spontanément au moins une drogue. En moyenne, ils donnent 3,8 produits. La « notoriété » du cannabis, qui reste le produit le plus fréquemment cité, se trouve en hausse, tout comme celle de l'héroïne, de l'opium et de la cocaïne, qui avait baissé entre 1997 et 1999. Celle du LSD est très proche entre les deux enquêtes, tandis que celle de l'ecstasy, qui avait beaucoup augmenté entre 1999 et 1997, stagne. Comme en 1999, et sans que l'évolution ne soit significative, le tabac et l'alcool se situent respectivement aux 6^e et 7^e places, cités chacun par environ un enquêté sur cinq.

Produits spontanément cités en tant que drogues par au moins 5 % des enquêtés

Substances	Publitétrie 1997 n = 1 002	OFDT 1999 n = 2 002	OFDT 2002 n = 2 009
Cannabis	67 %	78,0 %	82,0 %
Cocaïne	56 %	53,7 %	59,7 %
Héroïne	40 %	44,9 %	48,1 %
Ecstasy	29 %	39,1 %	37,4 %
LSD	22 %	26,7 %	26,6 %
Tabac	17 %	20,8 %	19,7 %
Alcool	14 %	20,3 %	18,8 %
Crack	-	12,2 %	13,4 %
Autres opiacés	7 %	7,6 %	10,0 %
Morphine	7 %	7,5 %	5,4 %
Aucun produit cité	14 %	6,2 %	3,7 %

Sources : Publitétrie 1997 ; EROPP 1999 / 2002, OFDT

1. Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes.

Il est à noter que ce « classement » ne se confond pas avec la liste des substances les plus consommées en France : ainsi, les produits à inhaler, les champignons hallucinogènes et les médicaments psychotropes (prescrits ou non) ont été rarement cités par les enquêtés, et sont pourtant plus souvent consommés que des produits tels que l'ecstasy, le crack ou encore l'opium.

Si l'un de leurs proches avait des problèmes avec l'usage de drogues, près de sept enquêtés sur dix s'adresseraient à un médecin et près d'un quart à un organisme spécialisé. L'entourage familial et surtout amical est beaucoup moins souvent cité, et seule une minorité de personnes a répondu qu'elle s'adresserait directement à la personne qui rencontre un problème avec une drogue (8,2 %). À peine 2 % s'adresseraient à la police ou à la gendarmerie.

Une perception accrue de la dangerosité des drogues licites

Pour chacun des six produits psychoactifs présentés dans le tableau ci-dessous, il était demandé à l'enquêté s'il le jugeait dangereux dès l'essai, dès qu'il est pris de temps en temps, dès qu'on en prend tous les jours, ou s'il n'est jamais dangereux pour la santé. Cette interrogation permet de montrer qu'en 2002, les Français expriment des opinions plus sévères à l'égard des substances licites qu'en 1999. Cette évolution s'observe d'abord à travers une baisse des seuils de dangerosité des consommations quotidiennes : en moyenne, l'alcool est jugé dangereux à partir de 3,0 verres par jour (contre 3,6 en 1999), et le tabac à partir de 10,0 cigarettes par jour (contre 11,4 en 1999). Ensuite, cette évolution se traduit par une perception accrue des dangers des consommations occasionnelles ou de l'expérimentation : 14,5 % des enquêtés (contre 8,2 % en 1999) jugent qu'une consommation occasionnelle d'alcool peut être dangereuse, 24,7 % (contre 20,7 %) estiment que le tabac est dangereux dès l'expérimentation. En outre, une large partie de la population est convaincue que le tabac (61,7 %) et l'abus d'alcool (70,4 %) représentent des dangers plus grands pour la société que la consommation de substances illicites.

La proportion de personnes jugeant que le cannabis n'est pas dangereux dès la première prise, mais seulement à partir d'une consommation quotidienne, a augmenté (32,5 % contre 28,1 % en 1999). Toutefois, la moitié de la population continue à juger que son expérimentation est déjà dangereuse (51,3 % en 1999). Autrement dit, le cannabis est jugé un peu moins dangereux par la frange de la population qui lui était déjà la moins hostile, mais, globalement, la perception de la dangerosité de ce produit reste inchangée.

Seuil de dangerosité perçu des différents produits en 2002 (% en colonne)

	Alcool	Tabac	Cannabis	Ecstasy	Cocaïne	Héroïne
Dès qu'on essaye	4,8 %	24,9 %	50,8 %	78,6 %	82,1 %	87,4 %
Quantité en une seule occasion	14,5 %	0,8 %	–	–	–	–
Consommation occasionnelle	0,5 %	0,4 %	11,9 %	8,0 %	8,1 %	5,7 %
Consommation hebdomadaire	–	–	–	3,0 %	–	–
Consommation quotidienne	77,2 %	72,5 %	32,5 %	5,9 %	8,0 %	5,5 %
Ce n'est jamais dangereux	0,0 %	0,0 %	2,8 %	0,2 %	0,1 %	0,0 %
Ne connaît pas le produit	0,0 %	0,0 %	0,0 %	3,3 %	0,5 %	0,6 %
NSP, autre, ne veut pas dire	0,3 %	1,4 %	2,0 %	0,9 %	0,8 %	0,8 %

Source : EROPP 2002, OFDT.

L'opinion selon laquelle l'usage de cannabis conduirait à consommer par la suite des produits plus dangereux (i. e. la thèse de l'escalade) est, comme en 1999, partagée par sept individus sur dix. Cependant, la part des personnes tout à fait d'accord avec cette idée a diminué d'un peu plus de trois points en trois ans.

L'héroïne et à peine moins la cocaïne, sont associées à un danger immédiat par une très forte majorité (environ 85 % de la population). La proportion d'individus jugeant que l'ecstasy est dangereuse dès l'expérimentation s'est accrue, passant de 75,6 % à 78,6 %, alors que, dans le même temps, la proportion de personnes qui disaient ne pas connaître la substance a décliné, passant de 4,9 % à 3,3 %. Le produit jugé le plus dangereux par les Français reste l'héroïne. En effet, 42,6 % le placent en tête, devant l'ecstasy (21,4 %) et la cocaïne (19,3 %), ces deux produits figurant dans un ordre inverse à celui observé en 1999, suivis par l'alcool (6,9 %) et le tabac (3,4 %). Le cannabis arrive en dernière position, seuls 2,0 % des individus interrogés jugeant qu'il est le produit le plus dangereux, cette proportion étant en baisse depuis 1999 (elle atteignait alors 3,4 %).

En termes de dépendance, le produit dont il est le plus difficile de se passer est le tabac devant l'alcool puis le cannabis, lorsqu'ils sont comparés tous les trois. Interrogés enfin sur la dangerosité sociale des usages de substances psychoactives, 70,4 % des Français jugent que l'abus d'alcool représente un danger plus grand pour la société que la consommation de substances illicites, ce pourcentage passant à 61,7 % lorsque c'est le tabac qui est comparé aux drogues illicites.

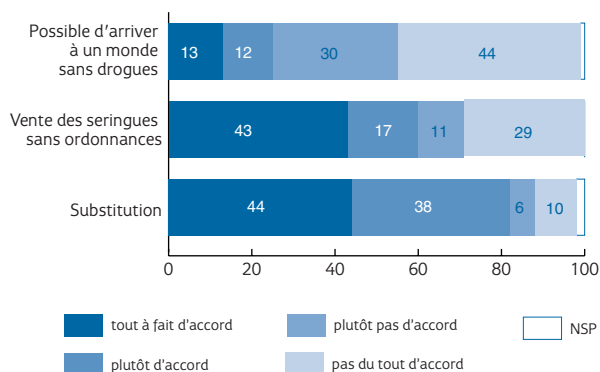
Une assez large adhésion aux politiques publiques actuelles

Des appréciations sur certains éléments de la politique publique actuelle en matière de drogues ont été soumises au jugement des personnes interrogées. Parmi elles certaines interrogations spécifiques portaient uniquement sur deux substances parmi les plus connues, le cannabis et l'héroïne : il s'agissait notamment de voir à quel point les enquêtés différenciaient ces deux produits du point de vue de l'action des pouvoirs publics.

En 2002 comme en 1999, une large majorité des personnes interrogées adhère au constat qui fonde la politique de réduction des risques : près des trois quarts ne pensent pas qu'il soit possible de parvenir à un monde sans drogues (72,6 % en 1999, 74,4 % en 2002). L'adhésion aux mesures existantes s'avère elle aussi stable : en 2002, 82,1 % des personnes interrogées sont favorables à la prescription de produits de substitution (80,8 % en 1999), tandis que 59,9 % sont favorables à la vente libre des seringues (63,0 % en 1999).

Le consensus à l'égard de l'obligation de soins pour les usagers de drogues illicites interpellés reste également très fort (91 % d'avis favorables dans les deux enquêtes), mais ce résultat renvoie sans doute à deux attitudes contrastées, les uns appréciant son aspect coercitif, les autres considérant qu'elle permet d'éviter les poursuites judiciaires en privilégiant l'alternative thérapeutique. S'agissant en particulier du cannabis, le consensus est moindre (77,0 % d'avis favorables en 2002), peut-être parce que le bénéfice thérapeutique pour l'utilisateur est jugé moins évident.

Attitude face à la réduction des risques en 2002 (en %)



Source : EROPP 2002, OFDT

Les enquêtés restent aussi attachés aux mesures prohibitives, même s'il s'opère une nette distinction entre le cannabis et l'héroïne. En 2002 comme en 1999, 65 % se prononcent contre l'autorisation sous certaines conditions de l'usage de cannabis et 88 % contre l'autorisation sous conditions de l'usage d'héroïne. Toutefois, la proportion se déclarant en faveur d'une mise en vente libre du cannabis connaît une nette progression : 23,9 % en 2002, contre 17,1 % en 1999. Cette évolution se fait en partie sous l'effet de la banalisation de l'usage du cannabis (+ 10 points parmi ceux qui en ont déjà pris au cours de leur vie), mais pas seulement : parmi les abstinentes, l'augmentation de la proportion d'individus favorables à la mise en vente libre du cannabis est également sensible (+ 4 points). L'interdiction de l'usage n'est considérée comme une atteinte à la liberté individuelle que par 13,8 % des enquêtés s'il s'agit de l'héroïne et 31,0 % dans le cas du cannabis.

Opinions sur l'opportunité et la légitimité de l'interdiction de l'usage de cannabis et d'héroïne en 2002

	tout à fait d'accord	plutôt d'accord	plutôt pas d'accord	pas du tout d'accord	NSP
On pourrait autoriser la consommation sous certaines conditions de :					
- cannabis	13,6 %	20,9 %	13,4 %	51,8 %	0,5 %
- héroïne	6,4 %	5,4 %	10,2 %	77,7 %	0,3 %
L'interdiction de la consommation est une atteinte à la liberté individuelle :					
- pour le cannabis	12,8 %	18,2 %	20,7 %	47,3 %	1,0 %
- pour l'héroïne	6,4 %	7,4 %	14,5 %	70,5 %	1,2 %

Les % présentés sont en ligne (total de chaque ligne = 100 %)

Source : EROPP 2002, OFDT

En revanche, lorsque l'usage de drogues illicites est envisagé à des fins thérapeutiques et sous contrôle médical, les opinions exprimées sont très différentes : la moitié des enquêtés se dit favorable à la délivrance d'héroïne sous contrôle médical, en 2002 comme en 1999 (respectivement 50,8 % et 52,9 %), les hommes davantage que les femmes. L'âge apparaît discriminant, les plus jeunes et les plus âgés y étant les moins favorables. Une large majorité, en nette progression, se prononce

en faveur de la prescription médicale de cannabis à certains grands malades (67,4 % en 1999, 74,6 % en 2002). Les hommes s'y déclarent plus favorables que les femmes.

À peine une personne sur vingt (4,7 %) se dit opposée à la création de centres de soins pour les toxicomanes en concertation avec les partenaires locaux. Toutefois, cette proportion atteint 21,5 % s'il s'agit d'ouvrir un tel centre dans leur propre quartier.

Enfin, que ce soit pour l'alcool, le tabac ou encore pour les autres drogues, plus de neuf enquêtés sur dix jugent utile l'information dispensée à l'école. Le consensus qui se dégage ainsi sur l'utilité d'informer les jeunes est encore plus fort que celui observé il y a trois ans (94,9 % contre 85,7 % en 1999), ce qui n'empêche pas les trois quarts de la population de juger l'information dispensée à l'école insuffisante, tandis que moins d'un individu sur dix y voit un danger.

Des perceptions fortement structurées par les usages des produits et le niveau de diplôme

Cette enquête permet également d'actualiser les connaissances sur les niveaux d'usages de drogues dans la population générale adulte. Ainsi, un peu moins de la moitié des individus de 15-75 ans déclare s'être déjà vu proposer du cannabis, un peu moins d'un quart l'avoir déjà expérimenté et un sur douze en avoir consommé au cours des douze derniers mois. Les autres drogues illicites ont été expérimentées par moins de 5 % des 15-75 ans. La consommation de drogues illicites, qui demeure un comportement nettement plus masculin, concerne en particulier les adolescents et les jeunes adultes.

Le tabac et l'alcool restent les substances psychoactives les plus consommées en France : un tiers des 15-75 ans déclarent être fumeurs actuels et 28,5 % fumeurs quotidiens (31,4 % parmi les hommes et 25,8 % parmi les femmes), ces prévalences diminuant nettement avec l'âge. Moins d'un cinquième des Français ont une consommation quotidienne d'alcool, les hommes (25,1 %) nettement plus souvent que les femmes (10,4 %), cette pratique est plus courante parmi les individus les plus âgés, traduisant notamment un effet génération. Par ailleurs, un quart de l'échantillon déclare avoir été ivre au moins une fois au cours des douze derniers mois.

Bien entendu, le rapport entretenu avec chaque produit pèse sur les représentations : par exemple, les expérimentateurs de cannabis portent un regard plus tolérant sur ce produit et les consommateurs d'alcool et de tabac ont tendance à fixer des seuils de dangerosité plus élevés pour ces substances. Parmi les facteurs associés envisagés dans cette enquête, c'est ainsi la proximité avec le cannabis, et en particulier le fait d'en avoir déjà consommé, qui semble influencer le plus fortement les opinions. Seules des opinions très largement partagées, comme la perception de la dangerosité de produits tels que l'héroïne, la cocaïne ou l'ecstasy, ou l'opinion en faveur de l'interdiction de l'usage de l'héroïne, y font exception.

Le niveau de diplôme, et, dans une moindre mesure, l'âge, sont également très discriminants. Les plus diplômés sont ainsi plus enclins à distinguer le cannabis des autres produits illicites en termes de dangerosité et à avoir une conception pragmatique des drogues. Celle-ci s'exprime dans des opinions générales comme le fait de ne pas croire qu'un monde sans drogue soit possible, le fait de citer spontanément l'alcool et le tabac parmi les drogues, ou de plébisciter les mesures de réduction des risques. Les plus diplômés sont également plus favorables à certaines propositions libérales concernant le statut légal du cannabis. L'âge, quant à lui, oppose globalement les plus âgés, moins tolérants vis-à-vis du cannabis, aux plus

jeunes. Les femmes semblent plus inquiètes que les hommes sur certains thèmes précis : elles citent plus souvent la drogue comme thème de préoccupation, adhèrent plus souvent à la thèse de l'escalade et rejettent plus volontiers les mesures libérales concernant le cannabis. Toutefois, en règle générale, le sexe et surtout la taille de l'agglomération de résidence apparaissent peu discriminants dans la mesure où leur effet, lorsqu'il existe, disparaît très souvent ou s'estompe face à la proximité du cannabis (en avoir consommé ou s'en être vu proposer) ou au niveau de diplôme.

Conclusion

Dans l'ensemble, depuis le début des années 1990, la politique de réduction des risques, dans son principe comme dans ses mesures concrètes, semble de mieux en mieux acceptée par les Français. Dans le même temps, une large majorité de la population reste attachée à l'interdiction de l'usage des stupéfiants, pour le cannabis et surtout pour l'héroïne, en subordonnant toutefois son avis aux modalités de cet usage : celui-ci est beaucoup mieux accepté lorsqu'il est envisagé à des fins thérapeutiques et sous contrôle médical.

Les opinions exprimées à l'égard des drogues licites (ici principalement l'alcool et le tabac) semblent de plus en plus critiques : d'une part les seuils de consommation à partir desquels l'alcool et le tabac sont jugés dangereux pour la santé tendent à s'abaisser, d'autre part une majorité d'enquêtés estime que ces deux produits posent plus de problèmes à la société que les drogues illicites : il n'est donc pas étonnant que près de huit Français sur dix se prononcent aujourd'hui en faveur d'une interdiction de la vente de tabac aux mineurs. Par ailleurs, leur pouvoir addictif est jugé supérieur à celui du cannabis.

Ces évolutions mettent de plus en plus en évidence le statut ambigu de ce produit : bien qu'une majorité de la population reste favorable à l'interdiction de son usage, il est perçu comme beaucoup moins dangereux que les autres drogues illicites, et tend aussi maintenant, dans une certaine mesure, à être perçu comme moins dangereux que le tabac et l'alcool.

François Beck et Stéphane Legleye ■

► Repères méthodologiques

Cette enquête, mise au point par l'OFDT, a été menée par téléphone (système CATI²) par l'institut de sondage SOFRES. Elle repose sur un échantillon par quotas³ de 2 009 personnes âgées de 15 à 75 ans, représentatives de la population française métropolitaine. Cette représentativité a été assurée par un redressement par calage sur marge sur des données issues du recensement de la population de 1999 actualisé par l'enquête emploi de l'INSEE de 2000. Pour la mesure des évolutions entre 1999 et 2002, les comparaisons entre les deux enquêtes EROPP portent sur des données redressées de manière identique dans les deux enquêtes, conformément au calage effectué en 1999 (sur la base du recensement de la population de 1990 actualisé par l'enquête emploi de l'INSEE de 1996). Toutes les évolutions présentées dans ce document sont significatives au moins au seuil 0,05.

Un autre échantillon comprenant 201 individus possédant un téléphone portable mais pas de ligne fixe a également été interrogé, afin d'essayer d'évaluer l'impact d'une telle lacune de la base de sondage. Les résultats sur ces individus ont donné lieu à une étude exploratoire présentée dans un chapitre du rapport.

2. Computer Assisted Telephone Interview.

3. Les critères retenus pour les quotas sont le sexe, l'âge, la profession de la personne de référence du ménage, la région et la catégorie d'agglomération.

L'objectif de cette enquête est de mettre au jour les jugements de valeur que les individus construisent autour des questions touchant à l'usage des drogues et à la toxicomanie. Elle permet de suivre les opinions sur la politique publique et les mesures à prendre au regard des perceptions sur les produits et sur les risques. Les questions portent sur quatre produits illicites bien distincts et trois produits licites : l'emploi des termes génériques (drogues, toxicomanie) et d'expressions telles que « drogue dure » ou « drogue douce » a été évité afin de distinguer les représentations des produits et de les mettre en perspective.

EROPP 2002 constitue le second exercice dans le suivi des évolutions des croyances et opinions des Français en matière de drogues, décrivant les diversités de ces perceptions et rendant compte de certains impacts de la politique menée en la matière. Le rapport présente les résultats de cette enquête dans leur exhaustivité, les mettant parfois en perspective avec les enquêtes plus anciennes et avec les décisions politiques et les événements médiatiques récents. Comme toute enquête quantitative, EROPP permet d'observer de grandes tendances de l'opinion mais ne restitue jamais un point de vue individuel dans toute sa finesse. Le recours aux observations de terrain lors des entretiens ou aux remarques formulées par les enquêteurs peut amener, au fil de l'analyse menée dans le rapport, à relativiser les indicateurs statistiques présentés, certains enquêtés se sentant parfois incapables de répondre, ou encore limités par le petit nombre de réponses possibles induit par le questionnaire fermé.

► Références bibliographiques

BECK (F.), PERETTI-WATEL (P.), *EROPP 1999 : Enquête sur les représentations, opinions et perceptions relatives aux psychotropes*, OFDT, 2000, 204 p.

BECK (F.), LEGLEYE (S.), PERETTI-WATEL (P.), *Penser les drogues : Perceptions des produits des politiques publiques EROPP 2002*, OFDT, 2003, 228 p.

BERGMAN (M.), CATTACIN (S.), LUCAS (B.), WERNLI (B.), *Libéraliser, réduire les risques, soigner ou réprimer ? L'opinion de la population suisse à l'égard de la politique en matière de drogue*, Département de science politique de l'Université de Genève, 1997, 79 p.

CALLEMIEN (M.), *Les attitudes et opinions des jeunes citoyens de l'Union européenne par rapport aux drogues : Eurobaromètre 57.2*, Rapport à la Direction générale justice et affaires intérieures de la Commission européenne, septembre 2002, 45 p. ; disponible en ligne sur http://europa.eu.int/comm/justice_home/unit/drogue_fr.htm

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, *Plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances*, La découverte, 2000, 226 p.

*Vous pouvez consulter cette publication sur Internet (<http://www.drogues.gouv.fr>, rubrique : « Pour en savoir plus/synthèses et dossiers thématiques »)
An english version of this publication will be available soon on Web at this URL : <http://www.drogues.gouv.uk/index.html> (professional knowledgespecific themes)*

Tendances

Directeur de la publication : Jean-Michel Costes ■
Comité de rédaction : Claude Faugeron, Claude Got, Roger Henrion, Pierre Kopp, France Lert, Thomas Rouault ■
Rédaction : Julie-Émilie Adès, François Beck, Pierre-Yves Bello, Hassan Berber, Agnès Cadet-Tairou, Thierry Delprat, Cristina Diaz-Gomez, Michel Gandilhon, Isabelle Giraudon, Stéphane Legleye, Dominique Lopez, Hélène Martineau, Carine Mutatayi, Ivana Obradovic, Christophe Palle, Stanislas Spilka, Abdalla Toufik, Laure Vaissade ■
Secrétariat de rédaction : Hassan Berber ■
Maquettiste : Frédérique Million ■
Documentation : Anne de l'Épervier et Laurence Callard ■
Impression : Imprimerie Pairault-Cassegrain – 18 rue Blaise Pascal – BP 74 -79 003 Niort ■
ISSN 12956910 ■
Dépôt légal à parution ■

